**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

**Band:** 26 (1999)

Heft: 2

Rubrik: Pages officielles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Projet VERA du DFAE: interview de Sergio Dini

# De plein pied dans le 21e siècle avec VERA

Les représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats) vont être reliées informatiquement entre elles et avec la centrale à Berne. Un projet du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) baptisé VERA va permettre de traiter les changements d'adresses, communications à l'état civil, établissements de passeport, etc. de manière simple, directe et rationnelle.

tives inutiles, amélioration de notre service, mais aussi moins de pénibles travaux de routine».

Qu'est-ce que cela signifie pour nos compatriotes à l'étranger? ce nouveau système pour nos compatriotes?

Il faut dire que, fondamentalement, avec l'introduction de VERA, le DFAE tend à poursuivre, voire à améliorer ses contacts directs avec le client et surtout à réduire le

Le réseau des représentations du DFAE, qui groupe les ambassades et consulats dans le monde entier, fonctionne de manière très compartimentée. La centrale à Berne est bien la maison-mère. Mais ses filiales, les représentations à l'étranger, fonctionnent pratiquement comme des entités isolées.

Grâce au développement des télécommunications, le DFAE aura bientôt la possibilité de relier, par réseau informatique, l'administration fédérale avec les ambassades et consulats. Les nouvelles possibilités qui en découlent étaient à peine envisageables il y a quelques années encore. Ce réseau informatique débouchera, dans un proche avenir, sur un encadrement plus efficace et professionnel des Suisses de l'étranger.

Chef du projet, Sergio Dini, chef du réseau des représentations et tâches consulaires au DFAE, répond aux questions de Dieter Gruber, directeur-adjoint du Service des Suisses de l'étranger du DFAE.

Vous dirigez le projet VERA depuis le mois d'août 1998. VERA est un prénom féminin d'origine russe qui signifie croyance. Mais que signifie VERA dans votre projet?

VERA est l'abréviation d'administration des Suisses de l'étranger sur réseau. Il s'agit d'une banque de données dans laquelle sont



Sergio Dini (à gauche) s'entretient avec Dieter Gruber. (Photo R. Nyffeler)

centralisées, en Suisse, toutes les données importantes concernant les Suisses de l'étranger. L'accès à cette banque de données est protégé par un système de sécurité qui garantit la confidentialité des données transmises.

Grâce à cette banque de données, nous allons créer une «commune virtuelle» de tous les Suisses de l'étranger. Ce nouveau système nous permettra de moderniser l'encadrement de nos compatriotes à l'étranger. VERA doit être conçu dans l'intérêt des clients et simplifier la gestion des affaires selon la devise «moins de bureaucratie, de démarches administra-

Comme les immatriculations seront centralisées à Berne et que les ambassades et consulats y auront directement accès lorsque VERA sera pleinement opérationnel, nos compatriotes ne devront s'annoncer qu'une seule fois auprès d'une représentation à l'étranger. En cas de déménagement, même dans un autre pays ou un autre continent, ils n'auront plus qu'à annoncer leur changement d'adresse. Pour ce qui est de l'état civil (naissances, mariages, décès, par exemple), les cas continueront d'être annoncés aux représentations.

Quels sont les autres avantages et simplifications de travail de routine dans les représentations. C'est pourquoi nous prévoyons, entre autres (à condition que VERA fasse ses preuves dans le projet-pilote), qu'au début de 2001, par example, nos compatriotes en Allemagne ne dépendent plus uniquement de notre consulat central de Bonn, mais qu'ils puissent s'adresser soit à notre nouvelle ambassade à Berlin ou aux autres consulats généraux. Ainsi, le but de VERA n'est plus, de manière générale, de centraliser ou de fermer des représentations.

Quand et où doit débuter le projet-pilote que vous évoquez?

## Pages officielles





(KEYSTONE)

Le projet-pilote VERA sera mis en route en novembre de cette année aux USA, au Canada et au Brésil. Après une période-test, nous espérons pouvoir étendre ce nouveau réseau à d'autres représentations. Priorité sera accordée aux représentations qui ont un nombre élevé de personnes immatriculées,

AVS/AI

• Limite d'âge 50 ans La demande d'adhésion à l'AVS/AI facultative peut être déposée jusqu'au 51º anniversaire (sauf exception).

#### • Femmes

A la suite de l'entrée en vigueur de la 10º révision de l'AVS, le 1º janvier 1997, les femmes peuvent – c'est nouveau – déclarer individuellement leur adhésion à l'AVS/AI facultative, de même que leur retrait de cette institution, moyennant respect des autres conditions prévues par la loi.

comme c'est le cas en Allemagne et en France.

Quelles autres possibilités se dessinent déjà à l'horizon grâce à la mise sur réseau informatique de nos ambassades et consulats?

Je suis content que vous me posiez cette question. Actuellement, différents grands projets sont aussi en route dans d'autres départements et toucheront, à l'avenir, nos représentations et en fin de compte nos concitoyens à l'étranger. Il y a ainsi un projet dans le domaine de l'état civil intitulé Infostar. Il prévoit la création d'une banque centralisant les données d'état civil de toute la Suisse. VERA prévoit une interface reliée banque de données.

Dans le domaine des passeports/pièces d'identité, le Département fédéral de justice et police a actuellement en route le projet PASS 2003. Un nouveau passeport suisse lisible électroniquement sera introduit le 1er janvier 2003, en même temps qu'une nouvelle législation. Pour des raisons de sécurité, la fabrication de ce nouveau passeport suisse, qui fait appel à une technologie avancée, se fera en Suisse uniquement. Grâce au nouveau réseau informatique, nos ambassades et consulats auront la possibilité de transmettre rapidement les demandes de passeport.

Que se passe-t-il du côté de l'AVS/AI facultative?

VERA permettra, à l'avenir,

de centraliser également l'AVS/AI facultative. C'est la raison pour laquelle il a fallu reconsidérer la prise en charge de ces assurés. La Caisse suisse de compensation à Genève (CSC) a décidé de prendre en charge, à l'avenir également, la gestion l'AVS/AI facultative. Ainsi, le nouveau modèle de caisse de compensation prévoit de prendre en charge les bénéficiaires de rentes uniquement à Genève ou dans un de ses satellites AVS/AI facultative à l'étran-

J'aimerais préciser, pour plus de clarté, que ces satellites AVS/AI facultative seront les futures succursales de la CSC à l'étranger. Elles seront intégrées aux représentations suisses à l'étranger. Le DFAE collabore à la mise en place de ce projet, ou plutôt à l'élaboration des nouvelles structures.

Avec la création de tels centres de compétences pour l'AVS/AI facultative, les Suisses de l'étranger auront le plaisir de disposer d'un encadrement encore plus professionnel.

Un projet-pilote prévoit de répondre directement aux besoins des assurés du Canada et des USA à partir d'un satellite AVS/AI facultative à Montréal et à ceux du Brésil grâce à un satellite AVS/AI facultative à Rio.

Interview: Dieter Gruber

#### AVS/AI facultative

## Comment faire valoir mon droit à une rente?

- Si vous faites partie de l'AVS/AI facultative, vous recevrez automatiquement de la représentation suisse à l'étranger, quelques mois avant d'atteindre l'âge donnant droit à la rente, une formule de demande pour une rente de vieillesse.
- Si vous ne faites pas partie de l'AVS/Al facultative, ou que vous y avez renoncé, mais que vous avez autrefois fait partie de l'AVS/Al obligatoire ou facultative pendant un an au moins, vous ne serez pas automatiquement avisé. Dans un tel cas, veuillez vous annoncer à la représentation suisse quelques mois avant d'atteindre l'âge donnant droit à une rente. En effet, vous avez droit à une rente partielle au moins.



Initiatives en bref

## Sortir du nucléaire

L'association «Strom ohne Atom» («Sortir du nucléaire»), a lancé deux initiatives populaires pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires. La première s'intitule «Sortir du nucléaire -Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive centrales nucléaires (Sortir du nucléaire)» et la deuxième «Moratoire-plus -Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus)».

La première initiative préconise la désaffectation progressive des centrales nuclé-

aires. Celles de Beznau 1 et 2 et de Mühleberg devraient être mises hors service au plus tard deux ans après l'adoption de l'initiative, alors que les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt devraient cesser toute activité au plus tard trente ans après leur mise en service. En outre, le combustible nucléaire irradié ne devrait plus être retraité. La Confédération devrait prendre des dispositions en ce qui concerne le recours à des sources d'énergie nucléaires (non polluantes) pour assurer l'approvisionnement en électricité, pour le stockage durable des déchets radioactifs produits en Suisse et pour la prise en charge de tous les frais en rapport avec Changement d'adresse

#### Pas à Berne s.v.p.

Annoncez vos changements d'adresse exclusivement à l'ambassade ou au consulat suisse. En effet, eux seuls sont compétents pour la gestion des adresses de nos compatriotes à l'étranger, et partant, pour l'envoi correct de la «Revue Suisse».

Vous contribuez ainsi à prévenir de coûteuses recherches que le Service des Suisses de l'étranger doit entreprendre après la parution de chaque numéro en raison d'un nombre élevé de renvois à l'expéditeur d'exemplaires de la «Revue Suisse».

l'exploitation des centrales nucléaires.

La deuxième initiative préconise la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires. Durant les dix ans suivant l'acceptation de l'initiative, aucune autorisation fédérale ne devrait être accordée pour de nouvelles installations destinées à la production d'énergie nucléaire ou pour l'augmentation de la puissance thermique des centrales nucléaires existantes ou pour des réacteurs utilisés pour la recherche et le développement de la technique nucléaire (sauf s'ils servent à la médecine). Audelà de quarante ans, l'exploitation d'une centrale nucléaire devrait faire l'objet d'un arrêté fédéral soumis au référendum. La durée d'exploitation ne pourrait être prolongée que pour des périodes ne dépassant pas dix ans. La demande de prolongation devrait notamment renseigner sur les problèmes de sécurité. NYF

### Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

«La santé à un prix abordable (initiative-santé)» (jusqu'au 09.06.1999) Parti socialiste suisse, case postale, CH-3001 Berne

«Stations cliniques modèles» (jusqu'au 09.06.1999) Kunigunde Grätzer-Karner, case postale 114, CH-8042 Zurich

«Six voies pour l'autoroute A1 entre Zurich et Berne» (jusqu'au 13.07.1999) Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2, CH-8700 Küsnacht

«Six voies pour l'autoroute A1 entre Genève et Lausanne» (jusqu'au 13.07.1999) Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2, CH-8700 Küsnacht

«Pour une deuxième galerie au tunnel autoroutier du Saint-Gothard»

(jusqu'au 13.07.1999) Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2, CH-8700 Küsnacht

«Pour la suppression du droit de recours des associations au plan fédéral» (jusqu'au 13.07.1999) Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2, CH-8700 Küsnacht «Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée»

(jusqu'au 17.09.1999) Groupement pour une Suisse sans armée, Nico Lutz, case postale 6348, CH-3001 Berne

«La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)» (jusqu'au 17.09.1999) Groupement pour une Suisse sans armée, Nico Lutz, case postale 6348, CH-3001 Berne

«Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire» (jusqu'au 01.10.1999) Association «Strom ohne Atom», Leo Scherer, case postale 2322, CH-8031 Zurich

«Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires» (jusqu'au 01.10.1999)

Association «Strom ohne Atom», Leo Scherer, case postale 2322, CH-8031 Zurich «**Pour une offre appropriée** 

en matière de formation professionnelle (initiative pour des places d'apprentissage)» (jusqu'au 28.10.1999) Sarah Müller, Postgasse 21, CH-3001 Berne

«Pour une durée du travail réduite» (jusqu'au 05.11.1999) Union syndicale suisse, Monbijoustr. 61,

«Pour un impôt sur les gains en capital» (jusqu'au 05.11.1999) Union syndicale suisse

(Jusqu'au 05.11.1999) Union syndicale suisse, Monbijoustr. 61, CH-3007 Berne

CH-3007 Berne

«Pour la liberté de parole et la levée simultanée de l'interdiction du racisme» (jusqu'au 12.11.1999) Kunigunde Grätzer-Karner, case postale 114, CH-8042 Zurich

«La souveraineté personnelle des citoyens» (instauration, en qualité d'instance judiciaire suprême, de la Commission technique du sénat d'une «Académie suisse de la technique, des questions vitales et des sciences») (jusqu'au 12.11.1999) Kunigunde Grätzer-Karner, case postale 114, CH-8042 Zurich

«Pour la mère et l'enfant – pour la protection de l'enfant à naître et pour l'aide à sa mère dans la détresse» (jusqu'au 2.12.1999) Dominik Müggler, case postale, CH-4011 Bâle «Pour un revenu assuré en cas de maladie (initiative indemnité journalière) (jusqu'au 16.12.1999) Union syndicale suisse, case postale 64, CH-3000 Berne 23

«Droits égaux pour les personnes handicapées» (jusqu'au 04.02.2000) Konrad Stokar, Effingerstr. 55, CH-3008 Berne

à l'Organisation des Nations Unies (ONU)» (jusqu'au 08.03.2000) Vereinigung Volksinitiative Beitritt der Schweiz zur UNO,

«Pour l'adhésion de la Suisse

«Pour un approvisionnement en médicaments sûr et axé sur la promotion de la santé (Initiative sur les médicaments)»

case postale 734, CH-4003 Bâle

(jusqu'au 15.03.2000) Société suisse de pharmacie, Dr. Max Brentano, Stationsstr. 12, case postale 193, CH-3097 Berne-Liebefeld

«Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables» (jusqu'au 03.05.2000) Selbsthilfegruppe Licht der Hoffnung, Anita Chaaban, case postale, CH-9471 Buchs SG